



**Syndicat national**

**Pénitentiaire des**

**Surveillants et Surveillants Brigadiers**



## **Rencontre avec la Garde Des Sceaux**

Une délégation Nationale du SPS a été reçue par la Garde des Sceaux, ce Jeudi 14 Mars à 16h30.

En préambule à ce compte rendu, le SPS souhaite faire taire certaines rumeurs selon lesquelles il serait proposé aux organisations syndicales de signer un quelconque document, comme par exemple un relevé de conclusion...

La Ministre ouvre la réunion en évoquant la situation de Condé, pour laquelle elle précise qu'après un premier retour de l'Inspection Générale, 3 pistes sont à l'étude :

- UVF : Profil du détenu ayant accès, pose d'œilleton ou d'un dispositif permettant le contrôle du patio.
- Amélioration des liens entre service de renseignements et Chef d'établissement.
- Définir les moyens qui permettront de fouiller les visiteurs à l'entrée de l'établissement (palpations, caméras à ondes millimétriques).

Le SPS a évoqué certaines revendications spécifiques des personnels de Condé-sur-Sarthe et a demandé, à minima, une Fouille Générale de l'établissement.

### **SECURITE :**

La Garde des Sceaux poursuit en annonçant 10 propositions (mesures, axes de travail) :

Elle rappelle que nous attendons la modification de la loi sur les Fouilles (Art.57), ainsi que celle qui permettra aux personnels pénitentiaires d'intervenir en périmétrie des établissements.

1/ Bilan précis du relevé de conclusion de 2018.

2/ Déploiement généralisé de la dotation des Gilets Pare-Lames. Réflexion autour de la dotation et usage de gaz incapacitant (Capstun)

3/ Une expérimentation de l'utilisation de caméras embarquées (Go-Pro) est prête à être menée auprès des PREJ et des ERIS sur la Voie Publique comme en détention sur certains quartiers spécifiques.

4/ Mise en place d'un groupe de travail sur la pertinence d'une dotation de Pistolets à Impulsions Electriques. TASER

5/ Éclaircissement des règles d'utilisation des passe-menottes et de la gestion des détenus menottés (déplacements, etc...) avec l'intérêt du menottage devant ou derrière selon les situations et les profils des détenus.

6/ Reprise et modifications des textes régissant les fouilles corporelles des détenus.

7/ Le renforcement de la réglementation sur le contrôle d'accès aux établissements des personnes extérieures, avec fouilles par palpation et installation de moyens technologiques (Portiques à Ondes Millimétriques ou Caméras à Ondes Millimétriques).

8/ Création de la 4ème Brigade Cynotechnique sur la DISP de Rennes et élaboration/modification/ajustement de la doctrine d'emploi. Mise à niveau des effectifs en personnels des brigades déjà existantes.

9/ Ouverture d'un groupe de travail sur l'habilitation des personnels en A.P.J et O.P.J.

10/ Ouverture d'un groupe de travail pour définir une Classification et/ou détermination de la Typologie des établissements pour une meilleure prise en charge de certains détenus.

Le SPS a demandé un calendrier contraint des groupes de travail. Les discussions ne doivent pas s'éterniser, les Surveillant(e)s ne peuvent plus espérer et attendre des mois et des années ponctués par des agressions ultra-violentes.

Le DAP s'est engagé à fournir ce calendrier aux Organisations Syndicales dans les prochains jours.

La Ministre souhaite valoriser le métier de Surveillant à travers :

- Le Surveillant « acteur » central de la détention (participation au CPU et autres décisions...). Elle veut d'ailleurs réunir les Directeurs Interrégionaux pour leur faire état de cette volonté.
- Meilleur accompagnement des Surveillants aux concours de 1er Surveillant et d'Officier.
- Mieux promouvoir les parcours de carrière du Surveillant.
- Élargissement d'accès à la Cat.B avec la promotion de 1700 personnels d'encadrement et d'application au lieu des 1400 prévus initialement (Réforme de la chaîne de Commandement).
- Poursuivre l'augmentation de la PSS avec 0,5 % en 2022 pour atteindre 28,5 %.

En conclusion, s'il est consenti un effort sur le plan sécuritaire, à supposer que les mesures proposées soient mises en œuvre rapidement, encore une fois, le volet indemnitaire qu'attendaient les Surveillants est vide !

**Dans la continuité de ce conflit social entamé depuis les actes terroristes perpétrés sur 3 de nos collègues à Condé sur Sarthe et Château-Thierry, le SPS affirme l'impérieuse nécessité de constituer, avec l'ensemble des Organisations Syndicales, un front uni à la cause exclusive de ceux qui sont dans la détresse et l'impasse d'un métier dangereux, bien mal compris et en manque de reconnaissance à tout niveau.**

**Alors ? Prochain RDV chez la Ministre ensemble ? Ou pas ?**

**Le 15 mars 2019,**

**le Bureau Central National**